



SECRETARIA GENERALIS SYNODI

Message de la Secrétairerie générale du Synode à l'occasion du 60^e anniversaire de l'ouverture du Concile œcuménique Vatican II

11 octobre 1962 - 11 octobre 2022

Le 60^e anniversaire de l'ouverture du Concile Vatican II est tout particulièrement un moment de grâce également pour le Synode, qui représente un fruit de cette assemblée œcuménique, voire l'un de ses « héritages les plus précieux » (François, Apost. Const. *Episcopalis Communio*, 15 septembre 2018, 1). Le *Synodus Episcoporum*, en effet, a été institué par Saint Paul VI au début de la quatrième et dernière période du Concile (15 septembre 1965), répondant ainsi aux demandes formulées par de nombreux Pères conciliaires.

Le but du Synode était et reste celui de prolonger, dans la vie et la mission de l'Église, le style du Concile Vatican II, ainsi que de favoriser dans le Peuple de Dieu l'appropriation vivante de son enseignement, dans la conscience que ce Concile a représenté « la grande grâce dont l'Église a bénéficié au XX^e siècle » (Jean-Paul II, Lettre apostolique *Novo millennio ineunte*, 6 janvier 2001, 57). Cette tâche est loin d'être épuisée, car la réception du magistère conciliaire est un processus continu, à certains égards, même encore à ses débuts.

Au cours de ces décennies, le Synode s'est constamment mis au service du Concile, apportant sa contribution au renouvellement du visage de l'Église, dans une fidélité toujours plus profonde à l'Écriture Sainte et à la Tradition vivante et dans une écoute attentive des signes des temps. Ses Assemblées - générale ordinaire, générale extraordinaire et spéciale - ont toutes, chacune à leur manière, été imprégnées de la lymphe vitale du Concile, dont elles ont approfondi les enseignements, libéré les potentialités face de nouveaux scénarios, favorisé l'inculturation des différents peuples.

De même le processus synodal actuel, consacré à la « Synodalité dans la vie et la mission de l'Église », s'inscrit également dans le sillage du Concile. La synodalité est en tout un thème conciliaire, même si ce terme - de création récente - ne figure pas expressément dans les documents de l'assemblée œcuménique. La *magna charta* du Synode 2021-2023 est l'enseignement du Concile sur l'Église, en particulier sa théologie du Peuple de Dieu, un peuple dont « la condition est la dignité et la liberté des enfants de Dieu, dans le cœur duquel l'Esprit Saint habite comme dans un temple » (*Lumen Gentium* 9).

Après tout, « communion, participation et mission » - les termes que le pape François a voulu inclure dans le titre même du parcours synodal, en en faisant pour ainsi dire les mots clés - sont des mots éminemment conciliaires. L'Église que nous sommes appelés à rêver et à construire est une communauté de femmes et d'hommes, unis dans la

communion par l'unique foi, le baptême commun et la même eucharistie, à l'image de Dieu Trinité : des femmes et des hommes qui, ensemble, dans la diversité des ministères et des charismes reçus, participent activement à l'établissement du Royaume de Dieu, avec l'inquiétude missionnaire d'apporter à tous le témoignage joyeux du Christ, unique Sauveur du monde.

Déjà Benoît XVI affirmait que « la dimension synodale est constitutive de l'Église : elle consiste en un con-venir (rassemblement) de tous les peuples et de toutes les cultures pour devenir un dans le Christ et marcher ensemble à la suite de Celui qui a dit : « Je suis le chemin, la vérité et la vie » (Jn 14,6) (*Angelus*, 5 octobre 2008). Dans la même perspective, le pape François, en commémorant le 50^e anniversaire de l'institution du Synode, a affirmé que le chemin de la synodalité, « dimension constitutive de l'Église », « est le chemin que Dieu attend de l'Église du troisième millénaire » (17 octobre 2015).

Cité du Vatican, le 10 octobre 2022

A un an de l'ouverture du processus synodal 2021-2023